



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 février 2026

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽³⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽⁴⁾, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO⁽²⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Marie-Catherine BIANCO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Étaient absent(e)s : Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260219-01-02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

Publication : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) (2) (3) et (4) Arrivés après le vote de la 1^{ère} question



=====

DELIBERATION N°01.02.2026

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) – Exercice budgétaire 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi n°92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales qui modifient la tenue du Débat des Orientations Budgétaires (DOB).

La Loi NOTRe précise également que la délibération relative au débat des orientations budgétaires donne lieu à un vote du conseil municipal.

A cet effet, un rapport a été établi et vous a été adressé dans les délais réglementaires pour servir de base à celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.



Le Maire,

André MOLINO